#### **QUI SOMMES NOUS?**

L'Autorité nationale des jeux (ANJ) est une autorité administrative indépendante qui régule les jeux et paris autorisés en ligne, en points de vente et dans les hippodromes. Elle contrôle la politique de jeu responsable des casinos. Elle s'assure que les opérateurs autorisés à exercer sur le marché français respectent leurs obligations. Elle protège les joueurs et leur propose des services. Elle veille à ce que l'offre de jeu légale proposée soit intègre et récréative. Elle combat les sites illégaux, le blanchiment de capitaux et participe, dans la mesure de ses compétences à la lutte contre les manipulations sportives. Elle travaille en étroite coopération avec ses homologues européens et internationaux. Elle rend compte au Parlement. Elle compte 59 collaborateurs et dispose d'un budget annuel d'un montant de 8 millions d'euros.

## QUELLE EST VOTRE FUTURE EQUIPE ?

La Direction des contrôles et des systèmes d'information est chargée de définir les exigences techniques imposées aux opérateurs de jeux agréés et aux opérateurs titulaires de droits exclusifs. Elle contrôle le respect par les opérateurs de jeux d'argent et de hasard de leurs obligations, notamment par le biais des données qu'ils mettent à sa disposition et qu'elle traite. Elle contribue à l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle analyse les évènements de jeux et identifie les éventuels manquements des opérateurs à la réglementation (notamment en matière de conformité de l'offre et de lutte contre la fraude et le blanchiment) et met en œuvre différents types de contrôles, d'enquêtes administratives et d'audits nécessaires. Elle traite également les demandes d'information émises par les services de d'enquêtes judiciaires, TRACFIN ou l'administration fiscale.

# **LE POSTE**

Sous l'autorité de la directrice et du directeur adjoint, l'expert(e) de la Sécurité des Système d'Information et évaluateur(rice) des Systèmes d'Information des Opérateurs participe à l'élaboration, à la mise en place et au respect de la politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Autorité, ainsi qu'à l'évaluation des logiciels de jeux en ligne et aux audits de qualité des systèmes d'information des opérateurs. Cette personne sera chargée des activités suivantes :

- Participer au projet de refonte SI sur les aspects SSI : définir et faire évoluer la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Autorité (PSSI) ;
- Établir le plan de prévention des risques informatiques et du plan de continuité d'activité (PCA) et assurer la mise en place et le respect des bonnes pratiques ;
- Assurer les audits et les contrôles de l'application des règles de la politique de sécurité des Systèmes d'Information ;
- Évaluer la cohérence des générateurs de nombre aléatoires avec les contraintes réglementaires et les conditions générales d'utilisation des opérateurs ;
- Jauger la cohérence de l'implémentations, dans les logiciels de jeux des opérateurs, des règles telles qu'annoncées au joueur ;
- Estimer l'impact des choix techniques sur la sécurité de l'offre de jeux des opérateurs ;
- Participer à la rédaction et à la mise à jour des référentiels d'exigences techniques ;

- Contribuer à la sélection des tiers effectuant les audits directs annuels des opérateurs pour le compte de l'ANJ et analyser des rapports d'audits remis par ces tiers (audits de configuration, d'architecture, tests d'intrusion, ...);
- Apprécier les recommandations formulées, élaborer des notes d'analyse et suivre la mise en place des correctifs en lien avec les opérateurs ;
- Analyser des audits de sécurité fournis par les opérateurs, ainsi que la maturité de leurs systèmes d'information.

En fonction des besoins, l'expert(e) de la Sécurité des Système d'Information de l'Autorité et évaluateur(rice) des Systèmes d'Information des Opérateurs sera appelé(e) à participer à d'autres actions conduites au sein de la direction.

Compte tenu de la mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur des systèmes d'information au sein de l'Autorité, ce poste est susceptible d'évoluer vers une fonction de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).

## **QUI ETES-VOUS?**

- Diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur, ou cursus universitaire de niveau BAC+5 minimum dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ou de niveau BAC+3 avec plusieurs années d'expérience.
- Excellente connaissance de la sécurité des SI;
- Une expérience en tant qu'auditeur des systèmes d'information serait un plus.
- Anglais technique de bon niveau;
- Qualités rédactionnelles ;
- Esprit d'analyse, de synthèse et sens de l'organisation
- Motivation pour développer et entretenir des compétences dans des domaines nouveaux (secteur des jeux et paris en ligne) ;
- Capacité à communiquer et à partager la connaissance ;
- Aptitude à s'intégrer dans une équipe à profils variés.

## **STATUT ET CANDIDATURE**

Agent contractuel de l'état ou agent titulaire par détachement sur contrat ou mise à disposition.

<u>Attention</u>: Les agents publics sont soumis aux dispositions réglementaires en matière de déontologie. De plus, la réglementation interdit aux agents de l'Autorité d'engager des mises auprès d'opérateurs de jeux d'argent et de détenir des participations au sein de ces derniers.

Lieu de travail: 99-101 rue Leblanc, Paris 15

Les candidats souhaitant faire acte de candidature pour ce poste sont invités à adresser un CV et une lettre de motivation, sous la référence DCSI/ESI à : recrutement@anj.fr

Date limite de candidature : 31 décembre 2020



